

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1985 B 00760

Numéro SIREN : 331 418 517

Nom ou dénomination : COLOMBUS

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2018 sous le numéro de dépôt 76858



20180768582017

DATE DEPOT : 31/07/2018

N° DE DEPOT : 76858

N° GESTION : 1985B00760

N° SIREN : 331418517

DENOMINATION : COLOMBUS

ADRESSE : 190 RUE DE RIVOLI 75001 PARIS

MILLESIME : 2017

Greffe du Tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

07 AOUT 2018

Sous le N° : 76858

COLOMBUS

Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros

Siège social : 190 rue de Rivoli, 75001 PARIS
331418517 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 juin 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à -411 982 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-411 982 euros
Report à nouveau antérieur :	1 156 735 euros
Solde	744 753 euros
Autres Réserves	2 454 732 euros
Des sommes distribuables s'élevant ainsi à	3 199 485 euros
A titre de dividendes	1 700 000,00 euros
Soit 680,00 euros par action	

Le solde après cette affectation du compte report à nouveau sera de 0 et du compte autres réserves de 1 499 485 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1 543 921 euros.

Le dividende serait mis en paiement au siège social le 30 septembre 2018.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 1 700 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons les distributions sur les trois derniers exercices :

Exercice clos le 31.12.2015 :

Distribution de réserve : 2 000 000 euros soit 800 euros par part sociale

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 juin 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Camille HERSART DE LA
VILLEMARQUE



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12		Exercice N-1 31/12/2016 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net
	Capital souscrit non appelé (1)			
	Immobilisations incorporelles			
	Frais d'établissement			
	Frais de développement			
	Concessions, brevets et droits similaires	207	206	1
	Fonds commercial (1)			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	Immobilisations corporelles			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques, matériel et outillage	87 455	44 450	43 005
	Autres immobilisations corporelles			
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes			
	Immobilisations financières (2)			
	Participations mises en équivalence			
	Autres participations	43 230		43 230
	Créances rattachées à des participations	2 535 232		2 535 232
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	3 561		3 561
	Total II	2 669 685	44 656	2 625 029
				1 903 842
	Stocks et en cours			
	Matières premières, approvisionnements			
	En-cours de production de biens			
	En-cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	Créances (3)			
	Clients et comptes rattachés	555 096		555 096
	Autres créances	474 728		474 728
	Capital souscrit - appelé, non versé			
	Valeurs mobilières de placement	452 060	18 724	433 336
	Disponibilités	338 625		338 625
	Charges constatées d'avance (3)	12 445		12 445
	Total III	1 832 954	18 724	1 814 230
				2 882 590
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Learts de conversion actif (VI)			
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 502 639	63 380	4 439 259
				4 786 431

(1) Dont à court terme

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

2 538 793

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 40 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecarts de réévaluation Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves Report à nouveau Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte) Subventions d'investissement Provisions réglementées	40 000 4 436 2 454 732 1 156 735 411 982- 3 243 921	40 000 4 436 2 454 732 1 156 735 1 156 735 3 655 903
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total I		
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total II		
DETTESS (I)	 Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	 1 231 349 562 151 526 196 543 496 477	 3 397 529 562 51 340 489 481 56 749
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1) Total IV Ecarts de conversion passif (V)	1 195 338	1 130 529
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	4 439 259	4 786 431

(1) Dont à moins d'un an

1 195 338

1 130 529

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (I)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	781 672		781 672	781 500		172	0.02
Chiffre d'affaires NET	781 672		781 672	781 500		172	0.02
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges	882		375	507	135.13		
Autres produits	99		24	75	315.77		
Total des Produits d'exploitation (I)	782 652		781 899	754	0.10		
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *	719 303		344 228	375 075	108.96		
Impôts, taxes et versements assimilés	8 130		4 733	3 396	71.75		
Salaires et traitements	319 905		311 336	8 569	2.75		
Charges sociales	125 406		126 532	1 126	0.89-		
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	4 942		6 576	1 634	24.85-		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges	7		134	127	95.01-		
Total des Charges d'exploitation (II)	1 177 692		793 539	384 153	48.41		
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	395 040		11 641	383 399	NS		
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017	12	Exercice N-1 31/12/2016	12	Ecart N / N-1 Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	246 581		1 593 825		1 347 244	84.53-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	136		1 667		1 531	91.83-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Défauts positifs de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	246 718		1 595 492		1 348 774	84.54-
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	18 724				18 724	
Intérêts et charges assimilées (4)	244 340		70 996		173 345	244.16
Défauts négatifs de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	263 064		70 996		192 069	270.54
2. Résultat financier (V-VI)	16 347		1 524 496		1 540 843	101.07-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	411 387		1 512 855		1 924 242	127.19-
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	595		2 653		2 057	77.56-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	595		2 653		2 057	77.56-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	595		2 653		2 057	77.56
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)			353 468		353 468	100.00-
Total des produits (I+III+V+VII)	1 029 370		2 377 390		1 348 020	56.70-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 441 352		1 220 656		220 696	18.08
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	411 982		1 156 735		1 568 717	135.62-

* Y compris Redevance de crédit bail mobilier

- Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 439 259.00 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 781 671.54 Euros et dégageant un déficit de 411 982.01- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	207	
Installations générales agencements aménagements divers		14 359	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		72 306	790
	TOTAL	86 665	790
Autres participations		1 853 123	979 206
Prêts, autres immobilisations financières		3 561	
	TOTAL	1 856 684	979 206
	TOTAL GENERAL	1 943 555	979 996

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		207	207
Installations générales agencements aménagements divers			14 359	14 359
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			73 096	73 096
	TOTAL		87 455	87 455
Autres participations		253 867	2 578 462	2 578 462
Prêts, autres immobilisations financières			3 561	3 561
	TOTAL	253 867	2 582 023	2 582 023
	TOTAL GENERAL	253 867	2 669 685	2 669 685

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	206		206
Installations générales agencements aménagements divers	9 445	985		10 430
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	30 063	3 957		34 020
	TOTAL	39 508	4 942	44 450
	TOTAL GENERAL	39 714	4 942	44 656

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	985				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 957				
	TOTAL	4 942			
	TOTAL GENERAL	4 942			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation		18 724			18 724
TOTAL		18 724			18 724
TOTAL GENERAL		18 724			18 724
Dont dotations et reprises financières		18 724			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	2 535 232	2 535 232	
Autres immobilisations financières	3 561	3 561	
Autres créances clients	555 096	555 096	
Personnel et comptes rattachés	4 441	4 441	
Impôts sur les bénéfices	10 602	10 602	
Taxe sur la valeur ajoutée	22 813	22 813	
Débiteurs divers	436 872	436 872	
Charges constatées d'avance	12 445	12 445	
TOTAL	3 581 061	3 581 061	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 231	1 231		
Fournisseurs et comptes rattachés	151 526	151 526		
Personnel et comptes rattachés	15 077	15 077		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	70 676	70 676		
Taxe sur la valeur ajoutée	105 980	105 980		
Autres impôts taxes et assimilés	4 810	4 810		
Groupe et associés	349 562	349 562		
Autres dettes	496 477	496 477		
TOTAL	1 195 338	1 195 338		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS ORDINAIRES	16.0000	2 500			2 500

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Evaluation des amortissements

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	linéaire	15
Matériel de transport	linéaire	5
Matériel de bureau	linéaire	3
Mobilier	linéaire	4

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art 831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	491 628
Total	491 628

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 000
Dettes fiscales et sociales	25 876
Total	31 876

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	12 445
Total	12 445

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	244 340	246 717
Dont entreprises liées	244 340	246 581

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5 000 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 5 000 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

COLOMBUS
Société par Actions Simplifiée
au Capital de 40.000 €
Siège Social : 190, rue de Rivoli
75001 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2017**

Aux associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 30 juin 2016, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société COLOMBUS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

ROLAND MICHEL PICHON

EXPERT COMPTABLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

DIPLOMÉ DE L'INSTITUT

DE DROIT

DES AFFAIRES

156, RUE SAINT MARTIN

75003 PARIS

TÉL 06 07 52 25 63

rp@pichon.org

COMPETENCE

SAS AU CAPITAL DE 20 000 €

RCIS PARIS 822 831 046

Inscrit à la Compagnie des

Commissaires aux Comptes de Paris

SIRET N° 822 831 046 00013

APE 6920 Z

N° TVA FR 96 822 831 046

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES A L'ASSEMBLEE GENERALE,

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président de la SAS COLOMBUS et dans les autres documents adressés à l'Assemblée Générale de la société sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et

principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le président de la SAS COLOMBUS.

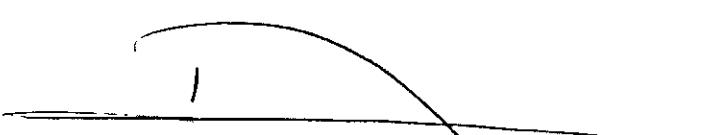
RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Paris, le 14 juin 2018



Roland Michel PICHON
Commissaire aux Comptes
Inscrit à la Compagnie
Régionale de PARIS

ANNEXE
Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux Comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.